

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

POUR NOUS JOINDRE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIE DE BEAUNE CS 30094
1 RUE GASTON ROUPNEL
BEAUNE
21203 BEAUNE CEDEX

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE BEAUNE
1 RUE GASTON ROUPNEL
21203 BEAUNE CEDEX

4062-020272-0049-0



Tél. : 03 45 42 19 20

Courriel :
sie.beaune@dgifp.finances.gouv.fr
Réception avec ou sans rendez-vous

SAS DOMAINE A.F.GROS
LA GARELLE
0005 GRANDE RUE
21630 POMMARD

VOS RÉFÉRENCES

N° SIRET : 38396734600016 N° de dossier : 1-425 347

Lettre de relance

25/03/2026

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2024.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2024, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 2 336 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de **2 336 €**.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

Si vous êtes d'accord pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours **accompagné obligatoirement du paiement correspondant**.

Si vous n'êtes pas d'accord ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Typhaine GOULON
Contrôleuse des Finances publiques